

Date de Convocation	L'an deux mille dix
18/06/2010	Le vendredi 25 juin 2010 à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
18/06/2010	sous la présidence de M. CADENNES, Maire
	Etaient présents: Mrs MASURIER-CANU-CHANOIS-AUTIER-TRIVES-PIERRE-SPENNEL-GRAVIER-Mme THEBAULT.
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: P.LETELLIER
	M. SPENNEL a été élu secrétaire

DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Le conseil municipal décide l'achat d'une tondeuse et procède au virement de crédits suivant :

- Compte 2315 (op 10012) : - 1.000 €
- Compte 2158 : + 1.000 €

La bouche incendie de l'ancienne Mairie de Saint-Paër étant hors service, le conseil municipal approuve le devis de Véolia pour son remplacement et décide de procéder au virement de crédits suivant :

- Compte 2315 (op 10012) : - 1.960 €
- Compte 21568 : + 1.960 €

MODIFICATIONS DE L'ARTICLE 3B1 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Vu l'article 3B1 des statuts de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière ;

Considérant le fait que la commune de Bézu Saint Eloi souhaite développer la ZAC à son échelle, parcelle par parcelle, et non forcément dans un contexte global d'aménagement plus large telle qu'une zone d'activités communautaire peut l'exiger ;

Vu la délibération n°2010-047 du 18 mai 2010 de la communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière ayant approuvé la modification statutaire et notamment la nouvelle rédaction de l'article 3 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification statutaire de l'article 3B1 supprimant la ZAC de Bézu Saint-Eloi des compétences statutaires de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ACCOMPAGNATRICE DU CAR A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GISORS-EPTE-LEVRIERE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE :

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Gisors Epte Lévrière prend en charge le coût des accompagnatrices du car scolaire conformément à ces statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'accompagnatrice du car scolaire pour une durée de 3 ans.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le jury pour le concours des villages fleuris passera le 30 juin 2010 à 15h30.
- Ecole : la commune accueillera à la rentrée la classe de CE1- CE2 avec un effectif de 29 élèves. Mme Lecoutre sera fixé prochainement sur son départ ou non de l'école. Mme Thébault insiste sur la nécessité d'avoir des parents d'élèves élus à Saint-Denis le Ferment,

qui sont peu représentés jusqu'à présent.

- Chapelle Sainte Austreberte : la voûte a été restaurée par Loïc Coutard, qui se propose de restaurer gratuitement un pilier en briques. Une cloche a été offerte par M. Foucaud nécessitant la restauration de son mécanisme. Mrs Canu et Autier se charge de trouver différentes solutions pour sa restauration.
- SIEGE : France télécom n'est toujours pas intervenu à St Paër. Concernant la tranche 3 de la rue Guérard, une extension du projet initial a été demandée et le chiffrage nous parviendra en septembre.
- Portes ouvertes des églises : le 4 juillet.
- Concert du festival du Vexin normand : le 27 juin
- M.Pierre rend compte du voyage qu'il a organisé avec des élèves de CM2 : visite du musée de la guerre aux Invalides, visite du mémorial Charles de Gaulle, Cérémonie de la commémoration de l'appel du 18 juin au Mont Valérien. D'autre part, il informe le conseil qu'il organisera un nouveau voyage au Parlement européen à Bruxelles.
- M. Spennel rend compte des activités de l'Association des anciens combattants.

La séance est levée à 22h05.